

## BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE

Les orientations budgétaires pour l'année 2020 s'inscrivent dans le prolongement de celles de l'année 2019. Elles visent à assurer les moyens nécessaires pour répondre aux objectifs du Projet de Réussite Educative d'Evry.

Les actions engagées ou pérennisées se poursuivent dans les 4 volets principaux et des actions nouvelles sont programmées pour contribuer à une meilleure prise en compte des situations individuelles et familiales :

**Prévention du décrochage** : suivi des exclus et préparation aux conseils de discipline, développement des Ateliers de Français Langue Seconde, accompagnements individualisés par les référents de parcours et des intervenants,

**Soutien à la Parentalité** : soirées thématiques (éducation/santé/vie quotidienne/accès à la culture, au sport ou aux loisirs...), sorties familiales, médiation et accompagnement vers les institutions, ateliers de sophrologie parents/enfants,

**Santé** : accompagnements physiques pour faciliter l'accès aux soins (CMP, orthophonistes), entretiens de soutien psychologique, médiation et accompagnement vers les structures liées au handicap, développement d'actions de prévention précoce dès la maternelle en partenariat avec la Protection Maternelle Infantile,

**Education/Ouverture Culturelle** : accompagnements individualisés vers les dispositifs municipaux ou associatifs, ateliers (manuels, jeux, cuisine...) pendant les congés scolaires, participation à des actions (manifestations locales, activités des centres sociaux...), stage de cirque en été

Dans la perspective de décliner de manière opérationnelle les orientations définies par le Contrat de Ville, il est convenu cette année de poursuivre et renforcer la prise en charge des élèves exclus au sein du dispositif **Alternative Suspension**.

Pour rappel, cette action repose sur des modalités conventionnées avec l'association Québécoise « YMCA » qui a développé un programme visant à établir des liens de confiance pour les élèves en situation de rupture avec l'établissement. L'initiative consiste à répondre avec des outils permettant de transformer l'exclusion en un moment de prise en charge globale avec des ateliers scolaires, des ateliers de réflexion sur l'estime de soi et sur la sanction. La finalité est bien entendu le retour au collège et les conditions de ce retour.

### 1. Présentation générale du budget

Le budget primitif 2020 toutes sections confondues s'élève à 412 000,89 € contre 393 817 € pour 2019, correspondant à **une hausse globale de 4,62%** par rapport à l'exercice précédent :

- pour la section de fonctionnement : 399 594,48 € contre 390 500 € en 2019, soit +2,32%
- pour la section d'investissement : 12 406,41 € contre 3 317 € en 2019, soit +274,03%

Cette progression s'explique principalement par la reprise, dès le budget primitif, des résultats constatés au compte administratif 2019 :

- + 6 094,48 € en fonctionnement
- + 7 706,41 € en investissement

## Comparaison du BP 2020 / BP 2019



## 2. La section de Fonctionnement :

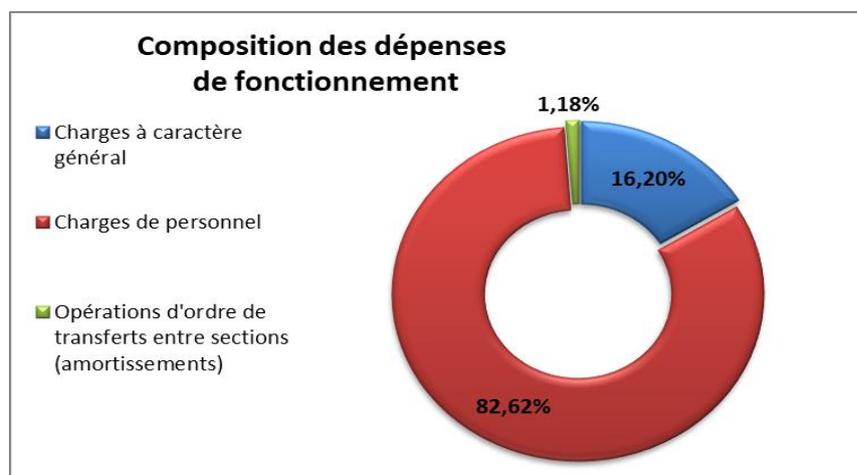
### 2.1 Dépenses de fonctionnement par dispositif

Les dépenses de fonctionnement sont identifiées par actions au **sein du dispositif** de réussite éducative :

- **Le dispositif de prévention du décrochage** - Il s'agit de proposer une **réponse nouvelle**, externalisée et partenariale à des jeunes, exclus des collèges qui permette :
  - Une réponse pédagogique supplémentaire, personnalisée et adaptée,
  - Une cohérence d'action face aux situations déviantes des élèves,
  - Un retour dans l'établissement positif, sans avoir accumulé de retard supplémentaire dans le travail scolaire
  - Une sanction à visée éducative sur le sens de la sanction
  - Une diminution des exclusions temporaires hors de l'établissement,
  - Une diminution des conseils de discipline.
- **Prévention du décrochage** - Les dépenses dédiées à cette action ne seront cette année qu'exclusivement liées à des dépenses de personnels (référents de parcours, intervenants),
- **Les ressources humaines** – Ce poste regroupe l'ensemble des charges et frais de personnel pour mener à bien les actions dans le cadre des actions engagées sur l'exercice 2020
- **Administration générale** – celle-ci regroupe le remboursement des frais (matériel et locaux) mis à disposition par la ville ainsi que la dotation aux amortissements

## 2.2 Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitres budgétaires

Chapitres	Libellé des chapitres	BP 2020	Part relative des chapitres	BP 2019	Evolution 2020/2019	
					en volume	en %
011	Charges à caractère général	64 642,00	16,17%	67 169,00	-2 527,00 €	-3,71%
012	Charges de personnel	330 152,48	82,62%	320 014,00	10 138,48 €	3,17%
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,03%	0,00	--	--
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	4 700,00	1,18%	3 317,00	1 383,00 €	41,69%
<b>TOTAL</b>		<b>399 594,48</b>	<b>100,00%</b>	<b>390 500,00</b>	<b>9 094,48 €</b>	<b>2,32%</b>



### 2.2.1 Chapitre 011

⇒ Le chapitre lié aux charges à caractère général affiche une baisse de 2 527 €, soit -3,71%. Ce chapitre budgétaire représente 16,17% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Sont inscrits sur ce chapitre les crédits d'action permettant la mise en œuvre du Projet de Réussite Educative.

La diminution des charges à caractère général s'explique par une organisation différente de quelques activités ainsi qu'un redéploiement de certains crédits vers les charges de personnel. Il s'agit également de proposer un budget répondant aux dépenses réelles et qui correspond à l'augmentation des subventions de l'Etat sollicitée. Cela conduit à revaloriser le nombre d'actions et d'accompagnements proposés par des vacataires.

Pour 2020, nous proposons un budget réaliste répondant aux actions budgétées.

### 2.2.2 Chapitre 012

⇒ Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de ce budget et représentent près de 83% des dépenses de fonctionnement. La projection 2020 affiche une hausse de 3,17% à hauteur de 330 152,48 € contre 320 014 € en 2019, soit une inscription de +10 138,48 €.

Cette progression correspond à une amélioration du nombre d'heures de vacataires budgétée.

Au-delà de de cette actualisation, la prévision 2020 intègre les évolutions mécaniques de carrière (avancement d'échelons, avancement de grade, promotion,...).

Ces crédits représentent :

- le remboursement à la ville de quatre référents de parcours, et d'une quote-part du temps de travail de la Cheffe de service Veille et Réussite Educative
- la rémunération d'un référent de parcours payé par la CDE
- la rémunération de l'intervenante Alternative suspension payée par la CDE
- une enveloppe d'environ 45 000 € pour les vacataires qui interviennent dans le cadre du dispositif de réussite éducative.

### 2.2.3 Chapitre 042

⇒ La dotation aux amortissements s'élève à 4 700 €. Cette dépense obligatoire correspond, comme l'autofinancement, à un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, destiné à financer le renouvellement d'une partie des biens acquis.

Nous inscrivons la somme de 100 € sur le chapitre 67 [charges exceptionnelles] pour mandater une facture 2019 et prévoir des crédits 2020.

## 2.3 Présentation des recettes de fonctionnement par chapitres budgétaires

Les recettes de fonctionnement du chapitre 74 viennent équilibrer les dépenses à hauteur de 393 500 €, soit une hausse de 0,77% par rapport à l'année précédente.

Chapitres	Libellé des chapitres	BP 2020	Part relative des chapitres	BP 2019	Evolution 2020/2019	
					en volume	en %
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 094,48	1,53%	0,00	6 094,48 €	--
70	Produits des services	0,00	0,00%	0,00	0,00 €	0,00%
74	subventions et participations	393 500,00	98,47%	390 500,00	3 000,00 €	0,77%
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00%	0,00	0,00 €	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>399 594,48</b>	<b>100,00%</b>	<b>390 500,00</b>	<b>9 094,48 €</b>	<b>2,32%</b>

### 2.3.1 Chapitre 74

⇒ Depuis son engagement dans le projet de Réussite Educative, la Ville a concrètement traduit sa volonté par un soutien financier continu. Une subvention municipale de 83 500 €, représentant 21 % des recettes de fonctionnement est ainsi allouée au budget de la Caisse des Ecoles, structure juridique porteuse du dispositif.

⇒ La subvention 2020 de l'Etat s'inscrit à hauteur de 283 000 €. Elle représente 72% des recettes de fonctionnement. Ce montant se décompose en deux enveloppes :

- 260 000 € pour le fonctionnement de la réussite éducative dans son ensemble
- 23 000 € qui concerne une participation pour le dispositif « Alternative Suspension ».

⇒ A ces recettes s'ajoute une subvention demandée auprès de de l'Agence Régionale de Santé IDF pour la somme de 13 000 €. Ce financement concerne les actions de prévention menées par le dispositif de Réussite Educative, en matière de santé mentale notamment.

⇒ Le Conseil Départemental est également financeur à hauteur de 14 000 € pour permettre de mettre en œuvre le programme Alternative Suspension.

Enfin, comme nous l'avons évoqué, nous incluons le résultat de fonctionnement avec une inscription de + 6 094,48 € sur le chapitre 002 [résultat de fonctionnement reporté].

**Les recettes de fonctionnement équilibrent la section à hauteur de 399 594,48 €.**

### **3. La section d'investissement :**

#### **3.1 Dépenses et recettes d'investissement**

En dépenses : 12 406,41 €

Mobilier :	5 000,00 €
Autre Matériel :	4 500,00 €
Matériel informatique :	2 288,41 €
Reports 2019	618,00 €

En recettes : 12 406,41 €

La dotation aux amortissements :	4 700,00 €
Résultat d'investissement reporté :	7 706,41 €

**La section d'investissement s'inscrit à hauteur de 12 406,41 €.**